



Luxembourg, le 10 décembre 2019

Dépôt : Marc Lies

Groupe Politique CSV

Débat de consultation sur
le Pacte Logement 2.0

MOTION

La Chambre des Députés

- constatant que les offices sociaux ont des charges bien précises dans le domaine social, dont l'aide à la recherche de logements abordables respectivement la mise à disposition de logements sociaux ;
- estimant qu'une partie des personnes qui occupent des logement sociaux, sont des personnes fragiles devant faire face à une multitude de problèmes, de sorte qu'en plus d'un toit sur la tête, elles ont besoin d'un accompagnement et d'un suivi social et financier personnalisé tant que leur situation personnelle n'est pas stabilisée ;
- constatant qu'un tel accompagnement implique un fort besoin en personnel qualifié ;
- constatant que l'accompagnement social et financier des personnes qui habitent des logements sociaux n'est pas défini dans la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale comme tâche du personnel des offices sociaux ;

Invite le gouvernement

- à réformer la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale en y intégrant l'accompagnement social et financier des personnes bénéficiaires d'un logement social parmi les missions des offices sociaux ;
- à augmenter considérablement la participation étatique aux frais résultant de l'engagement de personnel supplémentaire pour l'accompagnement social et financier.

Marc LIES

Emile Eicher

R. SCHANTZ

Serge Wilmes

Félix Eischen